COLL. 8°
468
1954-1à6

000 1147756
-1 II
Coll. 8°
468
-1954-

LE MALAISE AGRICOLE

et les

CONDITIONS D'UNE POLITIQUE D'EXPANSION

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

par

Jean MASSON
DÉPUTÉ DE LA HAUTE-MARNE
— ANCIEN MINISTRE —

Coll 8° 468 (1954-1) II

RAPPORT
présenté au Congrès Extraordinaire du
Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste
de Paris (11-12-13 Mars 1954)

LE MALAISE AGRICOLE

ET LES

CONDITIONS D'UNE POLITIQUE D'EXPANSION

PAR

JEAN MASSON

DÉPUTÉ DE LA HAUTE-MARNE
ANCIEN MINISTRE

On dit souvent qu'il y a un malaise dans l'agriculture. C'est devenu un lieu commun. Cependant ce malaise existe actuellement mais il ne suffit pas de le constater, il faut s'efforcer de l'analyser et d'en rechercher les causes afin d'essayer d'y remédier.

Ce qui est certain c'est que, si nous n'y prenions garde, il pourrait avoir des conséquences politiques graves notamment pour notre parti qui a été traditionnellement le défenseur de l'agriculture mais qui semble l'avoir quelque peu négligé depuis la Libération.

Si nos paysans estimaient que leur confiance a été trahie, leurs suffrages ne manqueraient pas de se porter en masse, dans une sorte de retour au corporatisme, sur des listes spécifiquement paysannes.

Ceci dit, une des causes profondes du malaise paysan c'est la crainte particulièrement ressentie par les représentants de la profession d'une surproduction pouvant entraîner une crise semblable à celle qui a frappé l'agriculture de 1930 à 1936.

Les récoltes excédentaires de cette année ont aggravé leurs inquiétudes, qu'ils s'agisse de la surproduction de blé et de lait, de l'effondrement des cours du bétail, des difficultés de commercialisation de la récolte de vin ou des baisses considérables enregistrées dans certaines régions sur le marché des fruits.

Il existe une contradiction entre le désir de moderniser leurs exploitations et d'augmenter la production et la crainte de voir leurs prix s'effondrer et leur niveau de vie diminuer.

La permanence de la disparité des prix agricoles et des prix industriels ainsi que le caractère souvent inopportun de certaines importations de choc ne contribuent pas à rétablir un climat de confiance.

Enfin il faut bien dire, parce que c'est vrai, que le revenu moyen des agriculteurs, estimé à 220.000 fr. par an en 1951, est devenu depuis très insuffisant et en tous cas inférieur à celui des autres catégories sociales. Avec une population agricole qui groupe 25 % de la population totale de notre pays, la part du revenu agricole dans le revenu national est tombée de 30 % en 1947 à 16 % en 1951 alors qu'elle était de 19 % en 1938.

L'expansion en quantité de la production agricole qui a retrouvé et même dépassé son niveau d'avant-guerre, s'est accompagné d'une réduction relative mais certaine du niveau de vie des producteurs. Le pouvoir d'achat des paysans est allé sans cesse en diminuant.

Ainsi, inquiets de l'avenir, nos producteurs sont appelés à douter de la valeur des conseils qui leur ont été prodigués.

Leur mécontentement a même pris parfois, au cours de ces derniers mois, des formes jusqu'ici inusitées mais qui témoignent d'une profonde évolution de la psychologie des populations rurales et de la difficulté, commune à tous les pays modernes, de l'intégration de l'economie agricole dans l'économie générale.

Nous sommes cependant loin de connaître en France une crise comparable à celle de la Russie soviétique. Le rapport officiel sur l'agriculture, publié par la « Pravda », le 3 septembre dernier, explique fort bien la pénurie de viande, de graisse, de lait et de beurre dont souffre l'U.R.S.S.

Quand on voit que la population de ce pays est passée de 140 millions d'habitants en 1916 à 200 actuellement et qu'au cours de cette même période le cheptel russe (gros bétail, vaches laitières, porcs) a diminué, on comprend l'intérêt qu'attache l'U.R.S.S. à la reprise de relations commerciales avec les pays producteurs, son ravitaillement étant susceptible d'être compromis par suite du rendement déplorable de son agriculture.

Alors, après avoir forcé au maximum l'expansion industrielle au profit d'un impérialisme agressif, l'U.R.S.S. est obligée maintenant de modifier sa politique, de recruter de nouveaux effectifs pour l'agricultue et d'accorder aux paysans des libertés et des facilités nouvelles.

Des efforts parallèles sont faits dans la plupart des pays satellites ou asservis (Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Allemagne Orientale).

Voyons la situation en France :

Chez ceux qui établirent au lendemain de la guerre le premier plan de modernisation et d'équipement, prédominait sans nul doute cette conception marxiste que l'exploitation familiale était une forme d'agriculture périmée et qu'elle devait tôt ou tard disparaître pour être remplacée par la grande exploitation collective.

L'hostilité au planisme spécialement dans le secteur agricole provient souvent d'une confusion sur la portée réelle d'un plan.

Or un plan, même adopté par les pouvoirs publics, n'a pas dans les pays de démocratie libérale force obligatoire ou astreignante. Il n'entraîne pas une substitution des pouvoirs publics aux exploitants qui restent toujours les maîtres de leur exploitation.

En mettant à la disposition de l'agriculture des moyens techniques, économiques et financiers de nature à réaliser son expansion, il oriente sans pour autant diriger.

Laissant à la profession pour ses dépenses d'équipement une part considérable d'autofinancement, il ne peut être réalisé qu'avec son adhésion volontaire et son concours confiant.

Comme, depuis la Libération, ce sont les régions riches et à hauts rendements qui ont fait les plus grands progrès et bénéficié le plus largement de l'aide de l'Etat, l'absence de plan, dans la conjoncture actuelle, jouerait fatalement contre les régions sous-développées et en retard dans l'évolution.

Et les redoutables problèmes de niveau de vie qui en résulteraient ne manqueraient pas d'avoir de très fâcheuses conséquences politiques.

Certaines manifestations spectaculaires récentes qui n'ont été que l'expression d'un mécontentement paysan, ont précisément eu lieu dans des régions où l'adaptation au progrès technique et économique de l'agriculture moderne devient de plus en plus difficile.

C'est pour pallier cette discordance entre les régions riches, jusqu'ici favorisées, et les régions pauvres qui ont été par trop sacrifiées, qu'il faut souhaiter la mise en œuvre d'un plan agricole, s'insérant dans l'économie générale du pays, qui permettra à nos exploitations à caractère familial de supporter la concurrence des exploitations à caractère industriel.

Notre agriculture doit conserver sa forme traditionnellement familiale. Mais il faut pour cela comprendre les difficultés auxquelles doivent faire face nos exploitations et les aider à les surmonter.

Le fait qu'en France 72 % des exploitations cultivent moins de 10 hectares, 25 % entre 10 et 50 hectares, soit 97 % moins de 50 hectares, démontre qu'il y a une masse importante d'exploitants se trouvant dans des conditions particulières que l'on doit prendre obligatoirement en considération, sous l'angle non seulement de la production mais aussi de la productivité. Il y a en réalité un problème social qui se pose à l'échelon exploitant agricole, comme à l'échelon ouvrier agricole, car la délimitation est en fait souvent impossible entre le « patron » et le « salarié » agricole.

C'est en s'assignant comme objectif l'accroissement de la production et de la productivité, conformément à cette charte solennelle que constitue le décret du 11 décembre 1951, contresigné par tous les ministres à l'époque, qu'a été préparé le deuxième plan d'équipement et de coordination de notre agriculture. C'est un travail considérable, particulièrement intéressant mais sujet à critiques.

Les commissaires au plan ont été appelés à élaborer un programme ayant pour objet de réaliser, en quatre ans, une augmentation de 20 % de la production, un accroissement de 10 % de la consommation intérieure et une contribution de l'ordre de 200 milliards de francs à l'équilibre de la balance des comptes.

Le Commissariat au Plan, dans son rapport général, a émis trois hypothèses:

La première, celle qui a été retenue, c'est-à-dire l'expansion de la production, conséquence du progrès technique et économique, condition de l'élévation du niveau de vie d'une population agricole active et constante.

La deuxième, celle de la poursuite d'une productivité accrue sans augmentation sensible de la production par une réduction importante de la population agricole active, impliquant de coûteux transferts sociaux et professionnels au profit de secteurs déjà encombrés comme ceux du commerce et de l'administration ou même de l'industrie.

Cette hypothèse serait viable dans un pays à forte vocation industrielle. La structure économique française ne permet pas de l'envisager. Au reste le désir d'exode de la jeunesse rurale est singulièrement freiné par la difficulté de trouver un emploi urbain.

La troisième, celle du repliement dans l'exploitation, dans l'autarcie, par la pratique de la culture extensive, avec compression des dépenses productives et même abandon de la terre.

Cette généralisation des pratiques malthusiennes, véritable régression économique, accélèrerait l'exode rural et entraînerait une réduction du niveau de vie de l'ensemble de la population. Elle apparaît inacceptable.

Et le rapport du Commissariat général au Plan conclut:

« Dès lors l'expansion reste, dans le cadre d'une politique de progrès social et économique, la seule voie ouverte à l'agriculture française. Elle est d'ailleurs une nécessité nationale. »

Nous nous refusons, quant à nous, à admettre que pour le choix d'une politique agricole française, il faille s'en tenir à ces trois seules hypothèses.

Elles représentent, en effet, trois solutions extrêmes. Il est parfaitement possible d'étudier une orientation raisonnée de la production visant des buts intermédiaires, notamment entre la première et la deuxième de ces hypothèses.

Cette observation préliminaire à notre sens très importante, nous conduit à admettre une politique plus nuancée que les commissions de la production agricole ne l'ont prévue dans leur rapport.

Le Commissariat au Plan ayant retenu la première hypothèse, celle de l'augmentation de la productivité et de la production, nous ne pouvons admettre surtout les conclusions qu'il tire de ce choix, lorsqu'il envisage la surproduction exclusive et presque massive de blé, de sucre, de viande et de lait.

Il nous apparaît qu'avant de chercher à exporter davantage, notre politique agricole devrait s'orienter vers les productions pour lesquelles nous restons déficitaires, à savoir: **les oléagineux, les textiles, les fourrages et les céréales secondaires.**

Dans la mesure où l'importation traditionnelle et onéreuse de ces denrées aura été réduite d'une façon importante, nous pourrons alors envisager le développement de l'exportation.

C'est pour nous un des aspects essentiels de l'orientation de notre politique : **produisons déjà ce dont nous manquons avant de songer à produire plus qu'il nous est nécessaire.**

Autrement dit, substituons la production française aux produits importés, pour résorber déjà le déficit de notre balance commerciale, tout en nous efforçant de conserver nos positions acquises sur le marché mondial.

Cette réduction de nos importations pourrait résulter, déjà, de l'intensification de la production fourragère métropolitaine qui se substituerait aux importations de céréales secondaires et d'aliments du bétail. C'est actuellement le problème le plus important de l'économie agricole, car les revenus de l'élevage représentent 60 % de la valeur de la production agricole finale.

Cette réduction de nos importations peut être envisagée aussi à raison de l'économie agricole des pays d'outre-mer et de leur développement social qui risquent de diminuer leurs disponibilités avec l'usure des sols, la régression du paysannat indigène en Afrique Noire et l'accroissement considérable de la population d'Afrique du Nord.

*
* *

Mais si nous avons des productions déficitaires grevant lourdement notre balance des comptes, nous avons hélas aussi des productions excédentaires, infiniment onéreuses pour l'Etat et qu'il convient de réduire : l'alcool et le vin, subsidiairement l'avoine.

Tout en sauvegardant les intérêts légitimes des professionnels, nous devons nous attaquer aux causes de la surproduction d'alcool si onéreuse pour l'Etat.

Nous produisons 4 millions d'hectolitres d'alcool et nous n'avons des débouchés que pour 2 millions d'hectolitres.

Pour arriver à un équilibre souhaitable, nous devons donner une orientation nouvelle à notre production agricole et à ses industries de transformation.

Le remplacement de la betterave à sucre par d'autres cultures pose de graves problèmes. Il serait regrettable d'imposer par voie autoritaire une diminution de la surface des cultures de betteraves si des mesures techniques et économiques n'étaient pas prises pour permettre d'utiliser rationnellement les surfaces libérées.

Les économies réalisées du fait de la réduction des excédents d'alcool devraient permettre, en partie, le financement des opérations qu'implique l'exécution de ce programme de conversion.

La recherche d'un équilibre sucre-alcool, devrait permettre la conversion des distilleries en sucreries.

La production française pourrait couvrir les besoins considérables en sucre de l'Union Française et le déficit de l'Europe occidentale.

***

La réorganisation de la production viticole, en vue de rétablir l'équilibre production-débouchés, implique une ferme application du statut viticole, ainsi qu'une orientation nouvelle des cultures vers des productions plus rentables aussi bien pour les vignerons que pour l'économie française

Le projet de réorganisation économique Bas-Rhône - Languedoc est un élément déterminant de la solution du problème viticole. Les travaux d'irrigation projetés devraient permettre aux viticulteurs de cette région de se libérer de la monoculture de la vigne et de se consacrer à des productions dont l'économie nationale a le plus grand besoin (céréales secondaires et cultures fourragères).

Enfin, il faudrait réorienter les producteurs de l'Ouest afin de réduire la production des fruits à cidre qui tend à dépasser largement les besoins de la consommation.

***

A côté des réserves que nous exprimons, il est intéressant de préciser l'attitude également réservée des professionnels à l'égard du plan d'expansion.

Ils estiment aléatoire l'hypothèse d'un accroissement de 20 % de la production en quatre ans.

Ils redoutent, avec un effondrement des prix, les difficultés de trouver des débouchés à cette production supplémentaire, regrettant l'indécision de nos dirigeants, au cours des dernières années, en matière de commerce extérieur agricole.

Ils pensent qu'avant d'encourager l'accroissement de la production, il convient déjà, préalablement, d'organiser les marchés agricoles, de réduire nos importations non seulement agricoles mais d'origine agricole et à destinations industrielles telles que celles de textiles, d'oléagineux ou de cuirs, de soutenir enfin l'exportation de nos produits. Ils manifestent leur inquiétude devant l'absence de solutions apportées jusqu'ici à l'harmonisation des productions agricoles de la métropole et des territoires d'outre-mer, et les anomalies nombreuses constatées en matière douanière.

N'avait-il pas, en effet, été question récemment de construire avec l'aide de l'Etat des minoteries à Dakar, devant traiter des blés américains, alors que nous éprouvons déjà tant de difficultés à résorber les excédents de notre production ?

Les professionnels pensent aussi, que jouer la carte de l'exportation permanente cela signifie la fin d'un protectionnisme industriel sur lequel on s'est montré jusqu'ici infiniment discret.

Ce serait une grave erreur de méconnaître l'importance des objections ainsi faites par les organisations professionnelles à la politique d'expansion du plan quadriennal.

Pour réussir, la politique de développement de la production et de progrès se doit d'abord d'emporter la conviction de tous ceux qui, à des titres divers, sont appelés à la mettre en œuvre. Mieux encore, elle doit être acceptée sans réserves par les producteurs.

Pour cela, les pouvoirs publics doivent prendre conscience de la nécessité de réaliser les conditions de sécurité propres à créer et à entretenir la volonté de progrès et la confiance dans l'expansion.

Le succès est subordonné à la réalisation des conditions économiques suivantes :

1° Donner la garantie d'une rémunération normale et stable de la production, le progrès étant lié à la rentabilité de l'exploitation agricole.

2° Libérer l'agriculture de la crainte de la surproduction et de la menace d'effondrement des cours en assurant l'écoulement régulier de ses produits par l'extension des débouchés extérieurs.

3° Prévoir les mécanismes institutionnels ayant pour fonction d'équilibrer et de régulariser les marchés.

L'expansion agricole étant considérée comme indispensable, tant sur le plan économique dans la perspective d'une communauté européenne avec la concurrence qu'elle impliquera, que sur le plan social, avec l'inadmissible contraste entre la richesse de notre sol qui peut nourrir 70 millions d'habitants et la pauvreté des agriculteurs de certaines régions, il convient d'examiner successivement **ses possibilités** et **ses modalités**, étant bien entendu que la priorité sera réservée à nos productions déficitaires.

Si, techniquement, il apparaît possible d'augmenter notre production de 20 %, encore convient-il d'examiner d'abord quels sont les débouchés possibles et les conditions d'écoulement.

Les marchés qui **s'offrent à notre production** sont le marché français, le marché mondial et le marché européen.

Sur le marché français, il apparaît possible d'augmenter de 10 % notre consommation intérieure.

Il existe déjà de nombreux économiquement faibles qui ne mangent pas à leur faim. Mais les possibilités d'augmentation de la consommation intérieure sont d'autant plus forts que les revenus individuels sont plus bas ; elles sont donc liées à une politique d'amélioration du pouvoir d'achat des catégories les plus défavorisées.

Mais parler du marché français, c'est envisager non seulement la France métropolitaine mais tous nos territoires d'outre-mer.

Or, dans les neuf premiers mois de 1953, nos exportations vers les territoires d'outre-mer n'ont pas dépassé 60 milliards, pour un chiffre d'importation vers la France de 227 milliards. Notre commerce agricole France-T.O.M. se solde ainsi par un déficit de 167 milliards pour la métropole.

Qu'il nous soit permis, à cet égard, de constater l'absence de liaison dans l'établissement des projets gouvernementaux entre les plans de production pour la métropole et les plans pour la France d'outre-mer. Cette question, d'une grande importance, n'a pas été étudiée comme il convenait dans le rapport du Commissariat général au Plan.

Le marché mondial est caractérisé par un déficit sur l'ampleur duquel toutes les estimations concordent, mais qui est très inégalement réparti.

Ce déficit, pour intéresser notre exportation, doit être évidemment solvable. Il existe en tous cas une immense possibilité pour la solidarité humaine de s'affirmer entre les pays qui ont trop et ceux qui manquent.

Les besoins du marché européen sont non moins certains. Le déficit alimentaire varie beaucoup selon les produits et les pays.

En moyenne, les importations des pays membres de l'O.E.C.E. représentent 25 % de leurs besoins. Le Royaume-Uni et l'Allemagne représentent à eux seuls 80 % de l'importation globale. Il ne semble pas que le déficit européen puisse se résorber rapidement.

De nouveaux débouchés peuvent s'ouvrir avec l'U.R.S.S. et certains pays satellites pour lesquels l'importation de denrées alimentaires va devenir une inéluctable nécessité.

Dans l'hypothèse souhaitable pour nous d'un développement du commerce intra-européen, il est bien évident que les produits agricoles s'échangeant contre des produits industriels, l'expansion du commerce agricole intra-européen dépend de l'expansion générale des échanges intra-européens.

D'une façon générale, on peut dire que pour les produits animaux la France a des concurrents européens (Danemark, Pays-Bas, Irlande) ; pour le sucre et les céréales, elle a surtout des concurrents extra-européens (U.S.A., Canada). Notons cependant que la Turquie est, depuis peu, en mesure d'offrir d'importantes quantités de blé au prix mondial.

Mais la France est-elle compétitive au sein de l'agriculture européenne ?

Par rapport aux pays européens exportateurs, tels le Danemark et les Pays-Bas, la France peut être décrite comme suit : pays peu mécanisé, à faible consommation d'engrais, à productivité faible.

L'amélioration de notre pouvoir compétitif dépend du perfectionnement de nos techniques et de la modernisation de notre équipement. La France paye comparativement plus cher que tous les autres pays les instruments de production qui lui sont fournis par l'industrie (engrais, carburants, tracteurs).

La France, pour devenir compétitive, doit réduire les prix des produits fournis par l'industrie à l'agriculture et améliorer ses techniques.

Pour développer ses exportations agricoles, **elle doit prendre la position d'exportateur permanent.**

Or, il faut regretter que le projet de pool vert, appelé à traduire dans le domaine agricole les idées d'intégration européenne, n'ait pas progressé.

La France ne paraît pas avoir fait de grands efforts pour éviter l'échec de la conférence de mars dernier.

Par ailleurs, deux importants accords internationaux sur les produits de base étant venus à expiration, la France a accepté le renouvellement tant de celui sur le blé (accord de Washington du

13 avril) que de celui sur le sucre (accord de Londres du 24 avril) dans des conditions qui paraissent peu compatibles avec une ferme volonté exportatrice.

Pour développer les exportations agricoles, il faut développer l'ensemble des courants commerciaux, ce qui supposerait un recul du protectionnisme et une libération des échanges.

Mais, de toutes façons, la réalisation des objectifs d'expansion est subordonnée à **la nécessité d'une aide de l'Etat à l'exportation, au moins pendant une période de transition dont la durée dépendra des modalités de modernisation de notre agriculture.**

Cette aide, qui pourrait paraître coûteuse, le sera en définitive infiniment moins qu'une crise de surproduction.

L'aide nécessaire à l'exportation pour 1954, une estimation à plus long terme étant sans valeur, a été fixée à 13 milliards. Le financement en serait assuré par moitié par l'Etat et par moitié par les producteurs.

Si l'on évalue à 2.400 milliards la valeur de la production agricole, les 6 milliards, 5 mis à la charge des producteurs représentent 0,3 % de la valeur de la production agricole. Cette charge apparaît raisonnable si on la compare aux taux des primes d'assurance contre l'incendie ou la grêle que les agriculteurs payent chaque année pour couvrir des risques moins redoutables souvent que la mévente des produits agricoles.

Pour exporter, il faut aussi que les pouvoirs publics et professionnels transforment leurs habitudes et s'orientent vers l'exportation par une meilleure prospection des marchés étrangers, par un effort d'adaptation aux besoins et aux goûts des consommateurs étrangers.

Il faudrait, enfin, revoir le système actuel d'attribution de licences qui n'est pas compatible avec la rapidité d'exécution indispensable pour la réussite.

***

Après avoir étudié les possibilités de l'expansion, il convient d'examiner maintenant ses modalités.

L'expansion en quantité étant possible, dans quelles conditions peut-il en résulter une augmentation indispensable du niveau de vie des producteurs.

C'est la politique des prix qui est en cause. Depuis la Libération, la politique des prix garantis a contribué au développement de notre agriculture. Mais à l'heure actuelle elle apparaît condamnée, tant en raison de ses principes que de ses modalités d'application. Il faut donc rechercher quelle politique pourrait lui être substituée. Ce que les producteurs demandent, c'est la garantie de l'écoulement de leur production.

La question fondamentale est de savoir à quel prix la garantie d'écoulement serait accordée, et pour quels produits.

Les producteurs souhaitent qu'une expansion de la production corresponde aux améliorations de leur niveau de vie.

La plupart des projets d'organisation des marchés agricoles mentionnent la nécessité d'un revenu équitable pour l'agriculture, mais aucun ne le définit.

C'est qu'en réalité le revenu agricole est complexe. Certains ont pensé à le déterminer d'une façon simpliste : la population rurale représentant 25 % de la population totale, devrait recevoir 25 % du revenu national. C'est une solution économiquement discutable et difficilement applicable, surtout en agriculture où les entreprises de polycultures sont prédominantes.

Les U.S.A. appliquent la notion de « revenu satisfaisant ». Une période de référence est choisie pour chaque produit, parce que pendant cette période on considère que les rapports des prix et des revenus des producteurs sont satisfaisants. La politique de parité qui en résulte consiste à maintenir le pouvoir d'achat de cette période en multipliant le prix de référence par un indice de parité qui tient compte de l'évolution des prix des produits nécessaires à l'agriculture et à la vie des ménages agricoles.

Le prix de parité n'est pas exempt de critiques, mais il a l'avantage d'être relativement simple à établir.

Mais si les prix de parité peuvent être admis pour le marché intérieur français, il est évident que pour les marchés étrangers, et spécialement européens, nos prix devront s'aligner sur les cours mondiaux.

Nous devons nous efforcer de tendre vers les prix européens si nous voulons faciliter l'intégration de l'agriculture française dans l'économie européenne.

Ce prix de soutien pourrait être le prix européen .Les producteurs pourraient avoir la possibilité soit de warranter leur récolte estimée au prix de soutien, soit de s'adresser à des organismes désignés qui se porteraient automatiquement acheteurs. Si le prix de soutien était le prix européen, les risques des stockeurs ne seraient pas considérables puisque l'exportation serait possible.

L'application de ces systèmes de prix, d'ailleurs préconisés par la Commission de la production agricole du plan, nécessiterait des organismes de direction (un comité de marché par produit et un comité central coordonnant l'ensemble), des organismes d'exécution qui ne devraient pas alourdir le coût de la distribution déjà trop élevé en France, mais devraient passer des contrats d'opération et notamment de stockage (stockage de sécurité, stockage de manœuvre et stockage de surplus) et enfin des organismes de financement.

Pour agir efficacement sur les marchés il faut agir vite. Une **caisse autonome d'organisation des marchés et d'expansion agricole** financerait le stockage, apporterait l'aide nécessaire à l'exportation et accorderait sa garantie aux organismes d'exécution.

Cette caisse devrait être alimentée par l'Etat et par les professionnels, sous forme d'une prime de garantie.

A cet égard, le décret pris par le président Edgar Faure, le 30 septembre 1953, en créant un fonds de soutien et de garantie mutuelle,

réglementant l'action des organismes d'intervention, et en constituant des comités consultatifs interprofessionnels, a jeté les bases d'une nouvelle organisation des marchés agricoles. Nous devons l'en féliciter.

Ce fonds de garantie et de soutien des marchés agricoles, établissement public doté de l'autonomie financière, alimenté par un compte spécial du Trésor et géré par la Caisse nationale de Crédit agricole, présidé par le ministre de l'Agriculture et composé de représentants de l'Administration et des professionnels, prendra l'avis des comités consultatifs interprofessionnels. Il suivra les prix nationaux et internationaux et fera au gouvernement des propositions pour la fixation des prix d'orientation, des prix de soutien et des prix-plafonds.

L'intervention de ce fonds est limité aux produits agricoles de base : céréales, viandes, produits laitiers, sucre.

Un crédit de 120 milliards est prévu pour les stockages de report : 60 milliards pour le blé, 30 pour les produits laitiers, 10 pour la viande et 20 pour le sucre.

Et puisque je viens de faire allusion au crédit, qu'il me soit permis de constater que les bases du crédit à l'agriculture sont insuffisamment larges. On peut affirmer que, dans l'état actuel des choses, les sources de crédits indispensables à une évolution normale de l'agriculture, notamment à la modernisation de son équipement, ne sont pas en rapport avec ses besoins.

Mis à part l'autofinancement par le maître de l'œuvre lui-même, les organismes bancaires qualifiés sont :

— La Caisse nationale de Crédit agricole qui, depuis trois ans, jusqu'à concurrence de 80 %, a contribué à la réalisation du programme de modernisation et d'équipement de l'agriculture.

— Le Crédit foncier de France, dont la participation a été de 17 % et qui prête aux collectivités publiques pour la réalisation de travaux d'intérêt général.

— Le Crédit national, qui n'a participé qu'à raison de 3 % au profit d'établissements à caractère industriel, peut-être en raison d'un taux d'intérêt trop élevé, du manque de personnel technique spécialisé et de la difficulté de trouver les garanties qu'il exige.

Sur 3 milliards prêtés par le Crédit national, 2 milliards 500 millions sont allés aux sucreries.

Aussi a-t-il été nécessaire de recourir à des mesures provisoires purement arbitraires, tendant à faire financer un certain nombre de projets par des organismes bancaires inhabitués à les contrôler.

Malgré les initiatives prises et des infractions tolérées au règlement, les objectifs du plan n'ont pas toujours été atteints.

Le problème existe donc entier : il faut donner aux organismes bancaires existants des moyens suffisants pour promouvoir les activités agricoles.

Les attributions de crédits devraient être de plus en plus liées à l'accroissement de la production agricole.

L'obtention de prêts à moyens et à longs termes exigent des garanties importantes que de nombreux agriculteurs, surtout parmi les jeunes, ne peuvent offrir.

Il se révèle, par ailleurs, que la masse de moyens de production détenue par un individu ne reflète pas les possibilités de réussite de l'exploitant, celle-ci étant de plus en plus liée à son esprit d'initiative.

Il apparaît donc souhaitable d'innover en la matière et de lier l'attribution du prêt non seulement aux garanties traditionnelles offertes par l'emprunteur, mais aussi au programme d'amélioration qu'il envisage de réaliser sur son exploitation.

Nous venons d'examiner les conditions économiques d'une expansion de notre production agricole, de nature à améliorer notre balance des comptes et améliorer le pouvoir d'achat et par conséquent le niveau de vie de nos producteurs et de nos consommateurs, **il nous reste à étudier les moyens techniques d'exécution du plan destiné à promouvoir cette expansion.**

***

Les actions techniques à entreprendre doivent s'inspirer de trois considérations fondamentales :

1. Le faible niveau technique de la masse des exploitants.

2. La disparité des progrès réalisés depuis 1946 en raison du fait que ce sont les régions riches et déjà avancées qui ont marqué les plus grands progrès.

3. L'insuffisance des résultats obtenus dans le domaine du remembrement.

Ceci posé, les pays étrangers à haute productivité agricole ont depuis longtemps reconnu la nécessité de l'élévation de la compétence technique des agriculteurs et ont créé et développé les institutions génératrices de ces progrès.

Nous avons beaucoup à faire à cet égard. Mon collègue et ami Saint-Cyr, spécialiste de ces questions, les a étudiées dans le rapport qu'il vous a présenté, qu'il s'agisse de la vulgarisation, de l'enseignement ou de la recherche. Je n'ai pas à y revenir.

Je voudrais me limiter à l'action à entreprendre pour l'amélioration de l'exploitation agricole, pour la transformation, le stockage et le conditionnement des produits agricoles, pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des agriculteurs, et enfin pour la réalisation de grands aménagements nationaux.

Je me contenterai, étant limité par le temps, de quelques brefs aperçus.

Un accroissement de 10 % de la consommation annuelle des engrais est reconnu nécessaire.

Pour y arriver, la suppression des taxes fiscales et parafiscales devrait être décidée.

Le crédit à court terme devrait être porté de trois à neuf mois de manière à reporter le remboursement des prêts après la récolte.

La masse des crédits de campagne devrait être augmenté.

Le parc de nos **tracteurs**, qui comptait 200.000 unités en 1952, devra atteindre 350.000 unités en 1957, soit 1 tracteur pour 60 hectares. La diminution de leur prix de revient devrait être obtenue par une standardisation des types ainsi que par la concentration et la spécialisation des usines.

Pour le **carburant** afin d'arriver à la parité avec la moyenne des prix étrangers, la détaxe complète des carburants agricoles devrait être envisagée, ainsi qu'une mesure de dégrèvement de la moitié de la taxe à la production à l'exemple des mesures prises en faveur des dépenses d'investissements de l'industrie.

Mais il ne servirait à rien d'encourager la mécanisation et la motorisation de l'exploitation si l'intensification du remembrement ne devait permettre une utilisation rationnelle des tracteurs et machines.

Il reste 14 millions d'hectares à remembrer. En 1952, 300.000 hectares seulement ont été remembrés.

Pour réaliser ce remembrement en quinze années, outre les crédits budgétaires nécessaires, il faut renforcer le personnel insuffisant en nombre du Génie rural et améliorer le recrutement des géomètres.

Mais l'expansion de la production ne sera viable que dans la mesure où sera mise en œuvre une politique de perfectionnement et de développement des industries de stockage, de transformation et de conditionnement des produits essentiels.

La capacité de traitement des industries laitières devrait être portée de 80 millions à 140 millions d'hectolitres.

L'équipement actuel de nos abattoirs, très insuffisant, devrait avoir une capacité accrue de 300.000 tonnes par an.

Mais comment parler du progrès technique en agriculture sans songer à améliorer les conditions de vie des ruraux.

23.000 communes de moins de 5.000 habitants n'ont pas encore l'eau en France. Plusieurs centaines de communes ne sont pas encore électrifiées.

En ce qui concerne les adductions d'eau, je signale qu'à l'exemple de mon département, des fonds départementaux d'adduction d'eau pourraient être créés dans tous les départements. Ceux-ci pourraient être alimentés pour partie par les fonds libres des communes, par des fonds départementaux et par des cotisations sur la vente de l'eau dans les communes bénéficiant déjà d'installations de distribution.

Ainsi, un effort complémentaire de celui de l'Etat pourrait être réalisé.

J'ai, très succinctement, énuméré les actions générales à entreprendre. Certaines actions régionales doivent être aussi mises en œuvre. Le Commissariat au Plan les a étudiées :

Irrigation et mise en valeur de la région du Bas-Rhône et du Languedoc ;

Irrigation des coteaux de Gascogne ;

Irrigation et mise en valeur du bassin de la Durance ;

Mise en valeur des landes de Gascogne.

Au moment où tant d'hommes de bonne volonté s'efforcent de construire l'Europe pour assurer la sécurité et la justice sociales, pour réaliser une entente internationale et construire un monde meilleur, nous avons l'impérieux devoir de préparer à la France la place qu'elle devra occuper dans une communauté élargie au delà de ses frontières.

Dans un monde où, comme le rappelait récemment le président Eisenhower devant le Congrès, l'expansion des économies est devenue l'impératif de toute politique nationale, cette expansion est particulièrement urgente pour la France.

La justice sociale et la prudence politique nous commandent d'accroître le niveau de vie des salariés, dans ce pays où 25 % des suffrages vont au parti communiste.

La confrontation de notre économie, et spécialement de notre agriculture, avec celle de nos associés dans cette Europe que nous souhaitons, aboutirait, en l'état actuel, à notre asphyxie.

Alors il nous faut renoncer à la tactique de l'ajournement, car nous n'avons plus de temps à perdre.

C'est pour nous l'heure du choix, entre une médiocrité sans garantie et l'espoir de plus d'aisance et de plus de bonheur pour les générations qui montent et qui nous jugeront.

IMPRIMERIE DE L'EST
CHAUMONT
HAUTE-MARNE